



Tenue d'une AG en ces temps de confinement

Par **Amismusee**, le **04/11/2020** à **19:23**

Bonsoir,rrnrnNous sommes une Association d'Amis de Musée.rrnrnNotre Assemblée Générale a été déplacée deux fois pour raison sanitaire. Elle est programmée pour le 19 novembre en visioconférence avec la participation en présentielle des membres du Bureau. Avec le nouveau confinement, elle ne peut plus se tenir comme prévu.rrnrnQuelles sont les solutions de rechange ?rrnrnNos statuts, qui datent de 1923, ne disent rien sur la forme que doit prendre cette AG. Pourrait-elle se tenir par écrit dans la mesure où les statuts ne l'interdisent pas ? et sous quelles conditions ?rrnrnPar avance, merci pour votre aide.

Par **morobar**, le **05/11/2020** à **09:24**

Bjr,rrnrnPourquoi "rechange " ?rrnrnLa participation du bureau virtuelle ou présentielle n'est pas une condition de validité de l'AGrrnrnLAG en visio-conférence parait une bonne solution si acceptée pr tous.rrnrnEn cas d'unanimité ne pas hésiter à proposer une modification statutaire en prévoyant diverses formes de convocation et tenue d'AG